

Rapport de minorité N° 251
Aménagement des pistes du massif de la Dôle
Demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 102'000.-.

Nyon, le 16 février 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La minorité de la commission se réfère au rapport de majorité pour tout ce qui concerne les aspects formels du travail de la commission et remercie le président de la commission pour son travail, ainsi que M. le Municipal Dupertuis et le Secrétaire Municipal M. Umiglia pour leur présence et réponses à nos nombreuses questions.

La minorité de la commission est pour le moins dubitative s'agissant de cette demande de crédit pour le massif de la Dôle. Elle avait déjà émis de forts doutes sur la durabilité des projets de développement en 2005 lors de l'acceptation par le Conseil communal d'engagements financiers pour près de 2 millions de francs suisses.

Où vont s'arrêter les investissements ?

Aujourd'hui c'est un crédit de CHF 750'000 qui est demandé à l'échelle de la région, dont CHF 102'000 à la commune de Nyon pour l'aménagement des pistes.

Il s'agit en réalité d'une sorte de crédit supplémentaire, vu que le Conseil communal de Nyon avait déjà engagé en 2005 près de CHF 900'000 pour la réalisation du télésiège et des épierrages sur le massif. Entre temps, Télé Dôle a jugé plus urgent d'investir de l'argent pour le rachat d'un télésiège à la Dôle et de deux à Berthet, par peur de la concurrence.

Or on le sait déjà, le Conseil Régional va revenir auprès des communes de la région tout prochainement pour des investissements supplémentaires (jugés à près de 4 millions de francs) pour l'aménagement du parking des Dappes et la création d'une station d'accueil en bas des pistes. Selon un article¹ de la Tribune de Genève du 14.12.2015 cet investissement, qui devrait être présenté ce printemps, représenterait pour les communes sollicitées un montant de 2 à 4 francs par habitants sur plusieurs années. Or, à ce stade on n'en connaît pas les impacts financiers pour la commune. S'agira-t-il donc de 40'000 CHF ou de 80'000 CHF par année pour Nyon, et pour combien d'années ?

A ce jour, la ville de Nyon a déjà "investi" près de 2 millions de francs suisses, par le biais d'actions qui n'ont plus de valeur vénale (223'658 CHF), d'une participation à la revitalisation du massif pour le télésiège et l'aménagement des pistes (894'631 CHF) et d'un cautionnement du fonds LDR (850'699 CHF). L'emprunt LDR remboursable (sans intérêt) contracté auprès des autorités vaudoises s'élevait toujours à fin 2014 à 2'652'000 CHF.

¹ <http://www.tdg.ch/geneve/grand-geneve/francais-rousses-relancer-ski-dole/story/22254907>

A ces investissements s'ajoutent aussi des contributions de la ville pour éponger les exercices déficitaires.

En 2011, la ville de Nyon a fait un don de CHF 30'000 pour palier à un début de saison difficile.

Et en 2015, la ville de Nyon a – à nouveau – délié le cordon de la bourse avec un prêt sans intérêt de CHF 50'000 pour gommer les effets du manque de neige. Qu'en sera-t-il en 2016 ?

Ce qui est certain, c'est que sans un soutien constant des collectivités publiques les remontées mécaniques de La Dôle seraient à l'arrêt.

Manque de transparence

Par ailleurs, le manque de transparence dans ce dossier est regrettable. Lorsque la minorité de la commission a demandé au Municipal présent s'il était possible d'obtenir les rapports d'activités et financiers de Télé-Dôle S.A., car la ville est actionnaire et a un siège au Conseil d'administration, on lui a répondu que Télé-Dôle étant une société anonyme, il n'y a aucune obligation de fournir de tels documents au Conseil communal.

Nous faisons une autre lecture de cette situation. Le fait que l'actionnariat soit composé à 94 % par des collectivités publiques devrait encourager à plus de transparence sur la manière dont sont engagés les deniers publics. Nous pensons aussi que cela contrevient à la Loi sur l'Information vaudoise (LInfo) qui ne prévoit des refus qu'en cas d'intérêt publics ou privés prépondérants, ce qui n'est objectivement pas le cas ici.

La minorité dénonce ce refus d'information et manque de transparence des autorités.

Sogestar, quel retour sur investissement ?

Dans le préavis du Conseil Régional de 2014, il est fait état d'un retour sur investissement totalement réalisé en 12.9 ans. Ce chiffre paraît totalement surfait pour la minorité. A ce stade, en effet, nous ne connaissons pas du tout encore les conditions, notamment financières, de la reprise de la gestion par la Sogestar. Si des économies d'échelles sont certainement à prévoir, il n'en reste pas moins qu'une gestion transfrontalière est pour le moins complexe, et pose de véritables casse-têtes administratifs. Par exemple², une dameuse qui part de France pour travailler en Suisse doit être dédouanée. Il faut alors documenter quel type d'essence est utilisé, comment agir si elle doit être dépannée en Suisse et que les pièces de rechange sont en France...

Par ailleurs, on sait que la Sogestar prévoit d'investir presque 10 millions pour créer une vraie liaison entre le massif des Tuffes et le bas des pistes de la Dôle. Quel va être l'impact de cet investissement sur les loyers à venir, et la rentabilité générale des installations ? Quel serait la contribution qui pourrait être demandée aux communes de la région nyonnaise ? De plus, le forfait sera-t-il dès lors uniquement basé sur un calcul en euros, et comment sera prise en compte les fluctuations des taux de change ? Par soucis de rentabilité, est-ce que la Sogestar va continuer à employer du personnel Suisse ?

La minorité estime qu'il serait plus juste à ce stade d'être prudent sur les retours sur investissements prévus, et qu'il s'agira certainement plutôt d'un investissement à « perte ». D'ailleurs, Denis Dumartheray, délégué du Conseil Régional au sein de Télé Dôle SA, répondant à la question de savoir si le loyer de la Sogestar pourra couvrir les charges de Télé Dôle estime que « nous pouvons déjà dire que non. Nous avons un beau projet, mais il y a un prix à payer car aucune exploitation de remontées mécaniques de moyenne montagne ne gagne d'argent. Il faudra encore des subsides provenant des collectivités publiques pour aider Télé-Dôle à faire vivre le massif de la Dôle »³.

² Cet exemple est donné par Mme Ulrich, présidente de la Sogestar dans l'article de la Tribune de Genève précédemment cité.

³ <http://www.24heures.ch/vaud-regions/la-cote/m-enerve-dit-quon-donner-dole-francais/story/12484222>

Evolution climatique ?

L'absence totale de mention de l'évolution du climat dans ce préavis est pour le moins gênante, alors qu'il s'agit certainement de la contrainte la plus cruciale sur l'avenir de la pratique de ski en basse et moyenne altitude. La minorité de la commission suggère d'avoir une approche réaliste et documentée sur le phénomène.

Le rapport « Changements climatiques – Quel avenir pour les destinations des Alpes et du Jura vaudois »⁴ commandé en 2013 par plusieurs organisations, dont Nyon Région, auprès de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, permet d'apporter quelques éclaircissements sur le sujet. Ce rapport se base notamment sur les recherches du GIEC en matière de scénarios pour l'évolution du climat continental européen et est donc le fruit d'un très large consensus du monde scientifique sur la question.

Selon ce rapport, et pour ce qui concerne la pratique du ski, il y a deux données fondamentales à retenir. Les températures et les régimes de précipitations.

S'agissant des températures, les scénarios actuels tablent sur une augmentation continue, et accélérée, des températures moyennes en Suisse avec des impacts forts sur la limite inférieure de l'enneigement.

Pour ce qui est des régimes de précipitations, c'est beaucoup plus difficile à modéliser, étant entendu que la Suisse se trouve entre deux courants principaux : celui du sud de l'Europe, avec une plus grande tendance à la sécheresse en été, et celui du nord de l'Europe, avec plus de pluie pendant la même période. Et cela devrait s'inverser pendant l'hiver.

La Suisse se trouvant entre ces deux tendances, il est très difficile de prédire s'il va y avoir un changement substantiel du régime moyen des précipitations. En revanche, les scénarios tendent à démontrer un renforcement des épisodes extrêmes. Avec des sécheresses prolongées et des épisodes de précipitations très intenses.

Pour ce qui concerne l'enneigement, c'est bien entendu la conjugaison de ces deux facteurs qui rentre en ligne de compte. Or, toujours selon le rapport, les perspectives d'avenir sont guères réjouissantes. A l'altitude de la Dôle, en 2030, on devrait faire face à 30 % de chances que ces précipitations hivernales le soient sous forme de pluie, ce qui aura pour impact de fortement endommager le manteau neigeux présent.

Il faut savoir qu'en Suisse, le réchauffement climatique mesuré est deux fois plus rapide qu'à l'échelle du globe. Alors que le réchauffement effectif est globalement de 0.87° C, nous sommes déjà à une augmentation en Suisse de plus de 1.6° C. Or, le scénario optimiste du GIEC prévoit une augmentation jusqu'à 2°C global, ce qui correspondrait à près de 4°C chez nous ! Toujours selon le rapport, pour les stations de basse à moyenne altitude, une augmentation de 1°C correspond à une réduction de 30 jours en moyenne de jours skiables par année.

Pour la Dôle, il convient aussi de rappeler que la partie du domaine la plus en altitude est aussi, logiquement, la plus exposée aux vents. Les récentes tempêtes ont enregistré des vents allant jusqu'à 130 km/h au sommet de La Dôle. Or, le vent a pour effet de balayer le manteau neigeux et rendre le travail des dameuses encore plus nécessaire et compliqué. Le nombre et l'intensité de ces tempêtes devraient augmenter avec le réchauffement annoncé.

Par ailleurs, toujours selon le rapport, si les conditions d'enneigement sont un critère important de la fréquentation des stations du Jura, c'est avant tout l'ensoleillement et la météo qui sont prépondérants, surtout pendant la semaine.

Perspectives d'avenir ?

En raison de l'enneigement en constante baisse annoncé pour les années à venir, on est en droit de se demander quelle est la vision à long terme pour le massif de la Dôle.

L'ouverture estivale des installations de La Dôle n'est simplement pas réaliste. D'une part, faut-il le rappeler, le site de La Dôle est classé dans les inventaires IFP (Inventaire fédéral des paysages) et IMNS (inventaire cantonal des monuments, de la nature et des sites) pour sa zone à très haute valeur

⁴http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/developpement_economique/fichiers_pdf/alpe-vaud-rapp-chang-clim-wsl-2013.pdf

biologique, tant pour la faune que pour la flore. L'Office fédéral de l'environnement avait déjà, à l'époque de la précédente révision du PPA, émit un avis négatif. Les associations de protections de l'environnement (ProNatura, WWF, ATE) mais aussi le Club Alpin s'étaient opposés au projet d'ouverture estival et à la réalisation d'un restaurant d'altitude. Selon les renseignements obtenus par la minorité, ProNatura a prévu d'aller jusqu'au Tribunal Fédéral au cas où une telle demande serait à nouveau formulée, avec des chances de succès devant cette Cour jugées très élevées. D'autre part, une exploitation estivale du site ne serait guère plus profitable et continuerait à grever les comptes des collectivités publiques.

Les perspectives d'avenir sont très mauvaises pour le ski de basse ou moyenne altitude. Il y a déjà 14 ans, le message du Conseil fédéral relatif à l'amélioration de la structure et la qualité de l'offre dans le domaine du tourisme suisse⁵ nous alertait sur le fait que « l'aide financière ne devrait aller qu'aux entreprises de remontées mécaniques offrant à long terme des perspectives de rentabilité suffisamment favorables et répondant aux critères d'un tourisme respectueux du paysage et de l'environnement. [...] Les installations desservant des zones dont l'enneigement est trop aléatoire ou des domaines skiables trop petits ne devraient pas être maintenues » (pp. 6702–6703) et un peu plus loin que parmi « les entreprises soutenues par les pouvoirs publics, quelques-unes obtiennent des rendements trop faibles pour les bailleurs de fonds et courent le risque, si elles investissent trop dans le remplacement des équipements, de dépendre encore davantage des pouvoirs publics » (p. 6673).

Beaucoup plus récemment, à savoir ce 16 février 2016, le journal du 24H nous annonce que le Ministère allemand vient de décréter que plus de deux tiers des installations de remontées mécaniques des Alpes en Bavière n'ont plus aucun avenir, même avec de la neige artificielle. Pire encore, la Fédération allemande des clubs alpins annonce que seulement 9% du domaine skiable (alpin) pourra garantir le minimum de 100 jours avec de l'enneigement naturel.

Et quels impacts sur l'économie locale ?

Selon le rapport cité ci-dessus, il convient de souligner que : « l'argument cité en faveur de ces soutiens [ndr – subventions des collectivités publiques] est basé sur l'idée que les remontées mécaniques constituent l'épine dorsale de l'offre touristique et ont dès lors un impact important sur l'économie locale. L'impact réel des remontées mécaniques sur l'économie locale n'est cependant pas clair. La question de la viabilité des remontées mécaniques à long terme en lien avec le changement climatique devrait également être pris en compte lors de l'octroi des subventions. » (p.97)

Comme elle l'avait déjà fait en 2005, la minorité de la commission souhaite encourager la pratique d'autres formes de tourisme, plus doux et des offres hivernales alternatives au ski. Elle estime que les investissements à venir feraient mieux d'être dirigés vers d'autres activités plus durables.

Par ailleurs, la minorité de la commission s'inquiète des futures synergies entre le NStCM et la Sogestar. Il y aura-t-il encore des offres forfaitaires qui viseront à favoriser en déplacement au massif de la Dôle par voie de transports publics ?

Timing compliqué et manque de vision d'ensemble

Il est délicat de venir demander ce crédit un peu dans l'urgence (pour le préavis du Conseil Régional date de début 2014), alors qu'à ce jour de nombreuses incertitudes demeurent. Nous sommes appelés à devoir nous prononcer sur un crédit d'investissement alors que la gouvernance, la gestion et les perspectives financières sont encore en plein chantier.

A cela s'ajoute les projets à venir : station d'accueil, parking et liaison entre les Tuffes et les Dappes qui sont indiqués comme indispensables, mais dont on se garde bien de nous parler de l'effort financier qui sera alors demandé à la commune de Nyon.

Enfin, le massif des Tuffes bénéficie lui d'un enneigement artificiel pour ses pistes. Doit-on s'attendre à une demande prochaine pour l'installation de tels équipements pour assurer une harmonisation des jours d'ouvertures entre les deux parties du domaine ? Le syndic d'Arzier annonçait au début du mois dans la

⁵ <https://www.admin.ch/ch/ff/2002/6655.pdf>

presse⁶ vouloir revoir le PPA pour y inclure une (improbable) ouverture estivale du domaine. Est-ce une vision partagée par la Municipalité ? Et à quels autres aménagements ou révisions du PPA faut-il s'attendre ces prochaines années ?

Ce saucissonnage des investissements pour la Dôle est regrettable et ne permet pas de se prononcer en connaissance de cause.

Conclusions

En conclusion, la minorité de la commission reconnaît l'importance du ski de proximité, à des tarifs abordables pour les familles ou pour les écoles et le rôle du massif de la Dôle comme héritage culturel et touristique de la région nyonnaise.

Elle ne souhaite pas condamner les infrastructures de la Dôle, mais estime qu'il est nécessaire aujourd'hui de bénéficier d'une vue d'ensemble articulée et chiffrée, tant pour la gouvernance, les perspectives financières des développements supplémentaires à venir (parking des Dappes, station d'accueil, liaison Tuffes-Dappes) avant de pouvoir se prononcer de manière responsable.

La minorité regrette et s'inquiète de la totale absence de réflexions sur les impacts du réchauffement climatique pour la pratique du ski à moyenne altitude. On ne fait pas revenir le froid en cassant le thermomètre.

Ces investissements sont à pertes et les efforts financiers qui seront demandés aux communes de la région ne vont que s'intensifier. C'est un traitement palliatif qui est requis ici, sans qu'il soit honnêtement énoncé en ces termes. Et à quel prix ? Déjà 80'000 CHF dépensés en urgence par la ville de Nyon depuis 2011 pour combler le manque de neige. Il faudrait d'ailleurs commencer à estimer le coût de démantèlement des infrastructures et du paiement des dettes contractées.

Les investissements régionaux sont cruciaux et la minorité de la commission est très favorable au développement de cette collaboration et solidarité intercommunale. Elle regrette que ce préavis déposé dans une fausse urgence ne vienne renforcer la grogne de beaucoup de communes à l'heure où le DISREN, essentiel pour notre région, n'est malheureusement pas encore approuvé par toutes les communes.

La minorité par ailleurs doute fortement, au vu des processus de décision de l'ensemble des communes impliquées par ce crédit, que l'aménagement des pistes puisse être effectué d'ici à la fin de l'été 2016 et elle réfute toute invocation d'une situation d'urgence pour cette réalisation.

Par ailleurs, la ville de Nyon avait déjà investi près de 900'000 CHF en 2005 comme participation à la construction du télésiège et à l'aménagement des pistes. Le conseil d'administration de Télé Dôle SA revient demander un crédit qu'il avait déjà reçu, car entre temps il a jugé le rachat d'autres infrastructures plus urgent. Ce procédé n'est pas très respectueux des processus de décisions des autorités communales qui ont vu leur argent utilisé à une autre tâche que celle qui était annoncée.

De plus, la Municipalité de Nyon, en ne mettant pas à disposition des commissaires les rapports d'activité de Télé Dôle SA, fait preuve d'un manque de transparence gênant, voire illégal au vu des dispositions en la matière de la loi vaudoise sur l'information. Cela ne fait que renforcer le malaise sur ce dossier.

La minorité de la commission dénonçait déjà en 2005 le manque de visibilité dans ce dossier et des investissements lourds qui rendraient Télé Dôle encore plus dépendante à terme du financement des pouvoirs publics.

⁶ <http://www.lacote.ch/articles/regions/district-de-nyon/la-revision-du-ppa-la-dole-permettrait-une-ouverture-du-massif-a-l-annee-500345>

La minorité de la commission demande, en vertu de l'article 76 al.2 du Règlement du Conseil communal, un débat d'entrée en matière du présent préavis auquel elle s'opposera. Elle souhaite ainsi que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec une vision d'ensemble des investissements projetés pour les remontées mécaniques à la Dôle et des perspectives financières et de gestion liées à la reprise annoncée de cette dernière par la Sogestar au 1^{er} juillet 2016. Elle souhaite notamment qu'une vision à long terme pour les activités touristiques (douces) et sportives hivernales, notamment au regard des changements climatiques à venir, soit également présentée au Conseil communal.

En cas d'entrée en matière du Conseil communal sur ce préavis, la minorité n'aura pas d'autres choix que de s'opposer aux conclusions du préavis 251 et d'en refuser ainsi la demande de crédit.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 251 concernant l'aménagement des pistes du massif de La Dôle,

ouï les conclusions des rapports de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de refuser une contribution financière de CHF 102'000.- au Conseil régional pour contribuer à l'aménagement des pistes du massif de La Dôle. Ce montant sera porté au compte N° 9165 – Subvention d'investissement, dépense amortissable en cinq ans.

La minorité de la Commission :

Rytz Yvan